



CONVOCAATION ASSEMBLEE GENERALE

Chers Parents,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale de votre association L'Arc en Ciel des Saveurs :

Le mercredi 15 mai 2019 à 19h30
Salle Alphonse Vigneron à L'Oie

L'ordre du jour sera le suivant :

- Accueil et bienvenue,
- Présentation, discussion et adoption du rapport d'activité de l'exercice,
- Présentation de la situation financière et approbation des comptes de l'exercice,
- Vote des membres du Conseil d'administration,
- Inscription 2018-2019 (ci-joint documents à rendre **lors de l'AG ou impérativement avant le 23 avril 2019** par l'intermédiaire de l'école. **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**
- C'est à cette occasion de faire part de vos demandes et de vos questionnements.

L'assemblée se clôturera par le verre de l'amitié.

Important :

Nous vous rappelons que le quorum de 25% des adhérents, à jour de leur cotisation, présents ou représentés, doit être atteint pour que l'assemblée délibère valablement. Aussi comptons-nous vivement sur votre participation à ce temps essentiel pour la vie et le devenir de notre association. Si toutefois cela vous était impossible, nous vous invitons à vous faire représenter par un adhérent de votre choix, en lui remettant le pouvoir ci-joint, dûment complété et signé (chaque votant présent peut détenir le pouvoir de deux autres adhérents).

Si vous désirez participer plus activement à la vie de l'association et déposer votre candidature pour l'élection des membres du Conseil, merci de le faire en prenant contact avec Sandrine Grelier, présidente de l'association.

En l'attente du plaisir de vous retrouver pour ce moment d'échange et de convivialité, recevez nos sincères salutations.

L'équipe de l'Arc en Ciel des Saveurs

✂.....

Pouvoir Assemblée Générale du 15 mai 2019 Association l'Arc en Ciel des Saveurs – L'Oie

Je soussigné(e), adhérent à l'association l'Arc en Ciel des Saveurs, dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale de l'association,

Donne pouvoir (1), ou

Accepte de confier ce pouvoir à un membre du conseil d'administration de l'association pour me représenter et voter en mes lieu et place.

Fait à, le

Signature (2) :

(1) – A condition que cette personne soit présente

(2) – Faire précéder votre signature de la mention obligatoire « bon pour pouvoir » écrite de votre main. Cochez la case utile.